

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Doctrine d'accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains : Il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé.

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Port du masque :

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.

Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ; il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La limitation du brassage des élèves :

Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

Les règles de distanciation physique :

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Internat : Les publics habituellement hébergés peuvent toujours être accueillis. Au lycée, les chambres sont attribuées de façon individuelle ou, à défaut, entre élèves d'un même groupe en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.

Seuls les 6 internes qui partagent le même bloc sanitaire peuvent échanger entre eux.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

La restauration scolaire

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

La mise en place de deux purificateurs d'air dans la salle de restaurant scolaire garantit une prise de repas sécurisée sur le plan sanitaire. Pour autant, les élèves sont « placés » par les AED de manière à se trouver assis aux tables par classes, groupes ou chambrées (pour les internes).

La zone « fumeurs » :

Les élèves fumeurs uniquement accèdent à la « zone fumeurs » (délimitée au sol par des lignes blanches entre la grille côté cour, les bureaux côté cour et le porche qui donne sur le boulevard Carnot).

Des cendriers sont à disposition

Concernant les personnels fumeurs du lycée, ils continuent à fumer au même endroit que d'habitude.

Les attitudes à déplorer qui seront sanctionnées :

- fumer à moins d'un mètre l'un en face de l'autre
- rester sans masque alors qu'on ne fume pas
- avoir le masque en dessous du nez
- rencontrer des amis alors qu'on vient de se faire tester et que l'on n'a pas son résultat du test
- faire la bise à ses camarades
- boire dans la même bouteille
- manger dans les espaces de vie sans respecter la distanciation (couloirs, foyer, salle d'étude,...)
- covoiturer sans masque

Dans les cuisines : un protocole spécifique est appliqué.

Contact tracing : un cas positif implique la recherche des cas contacts. Plusieurs situations se présentent alors :

A. L'élève est vacciné :

Test à J0 + test à J7 mais pas d'isolement

B. L'élève a eu la Covid de moins de 2 mois :

Pas de test et pas d'isolement

C. L'élève n'est pas vacciné :

Test à l'immédiat (à J0) + isolement retour famille + test à J7

D. L'élève est cas contact dans la famille :

Si l'élève est vacciné : test immédiat J0 + J17 et reste au lycée (pas d'isolement)

Si l'élève n'est pas vacciné : test J0 + J7 + J17 et isolement

Vaccination : tout est mis en place de manière à motiver les élèves et leurs familles à la vaccination dont il est avéré qu'elle est l'outil le plus efficace contre la pandémie. Le lycée est en lien avec un centre de vaccination dans lequel les élèves peuvent se rendre à pied. Il propose des créneaux de vaccination à ceux que le désirent.